

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. M. Havas, Laflotte-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 29, 5 14, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 12, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 21, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 00

BOURSE DE PARIS	
DU 6 MARS	
3 0/0	60 10
4 1/2	88 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 40
Emprunt 1871	94 40
DU 7 MARS	
3 0/0	60 15
4 1/2	85 40
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 60
Emprunt 1871	94 60

ROUBAIX, 7 MARS 1874

BULLETIN DU JOUR

Il suffisait de lire hier matin le *Rappel* pour comprendre que M. Christophle, au nom du centre gauche, allait livrer le jour même une grande bataille, à propos du *Figaro* qui ne s'attendait guère à servir de prétexte à des crises gouvernementales. En raison de l'importance de la séance d'aujourd'hui, disait le *Rappel*, la plus grande exactitude est recommandée à tous les membres de la gauche. La même recommandation était faite par les journaux conservateurs aux députés de la droite. C'est à peine si on parvient à s'entendre sur les nouveaux impôts; il fallait bien que les habiles du centre gauche crussent de nouvelles difficultés en faisant intervenir la politique.

Il est certains soupçons, a dit M. de Broglie, dont on ne doit pas défendre le maréchal de Mac-Mahon. Le maréchal ne saurait être soupçonné d'être capable de violer son serment. L'Assemblée sait que l'épée de Mac-Mahon la protège et qu'elle ne la frappera jamais. Le *XIX^e Siècle* a été atteint par une mesure à laquelle on n'aurait pu eu recours si ce journal avait fait la même rétractation que le *Figaro*.

Nous n'avons pas deux poids et deux mesures, a dit le ministre.

M. de Broglie a reproché ensuite à la gauche d'attaquer aujourd'hui ce qu'elle défendait lorsque M. Thiers était au pouvoir. Il signale à cette occasion des articles où l'Assemblée était attaquée alors sans que la gauche songeât à protester. L'Assemblée doit être respectée de tous, a dit le ministre. Elle va s'occuper de l'organisation constitutionnelle du pays. Les citoyens respecteront ses décisions et le gouvernement saura se faire respecter.

Hâtons-nous de dire que M. Christophle qui, selon l'expression du *Figaro*, n'a point inventé l'efféverie, ni autre chose, a été complètement battu. L'Assemblée a voté l'ordre du jour pur et simple par 388 voix contre 311; on voit que si l'opposition de l'Assemblée s'enrichit par l'adjonction des Ledru-Rollin et des Lepetit, la majorité du gouvernement reste toujours compacte; elle a été hier de 77 voix.

Après le rejet de l'interpellation Christophle, l'Assemblée a repris hier la discussion des nouveaux impôts. Les deux derniers paragraphes et l'ensemble de l'article 26 sur le cadastre ont été adoptés. L'article 27, qui oblige le gouvernement à présenter un nouvel état de répartition de la contribution foncière avant le vote du budget de 1875 a également été voté.

La commission des lois constitutionnelles a décidé que les militaires en activité de service ou en disponibilité ne seraient pas éligibles. Elle a renvoyé à aujourd'hui sa décision sur la question de savoir si le mandat de député serait incompatible avec les fonctions publiques rétribuées.

Le comte de Carnarvon a communiqué au directeur de l'*Evening Standard* une correspondance privée, en date du 8 février, annonçant que la ville de Commaissie est prise par les troupes anglaises et la roi Koffi fait prisonnier.

Les affaires entre le Brésil et la république argentine prennent une tournure menaçante. On mande, en effet, de Rio-Janeiro que quatre navires cuirassés sont préparés en grande hâte pour la Plata et que de nouvelles troupes ont été dirigées sur le Paraguay. Le gouvernement brésilien, ajoutent les dépêches, fait évidemment des préparatifs contre l'éventualité d'une guerre que la politique malavisée du gouvernement argentin, relativement au Paraguay et à la navigation des rivières, a presque rendu nécessaire.

Le gouvernement impérial, toutefois, est fermement résolu à ne pas provoquer la guerre, et les mouvements des vaisseaux et des troupes sont de simples mesures de précaution contre les procédés de la révolution paraguayenne et

contre l'attitude du ministre de la guerre argentin, qui se trouve à la tête d'une armée dans l'Entre-Orios.

On annonce en outre de Buenos-Ayres, le 3 février, que des bruits de guerre avec le Brésil circulent partout. Les journaux argentins affectent un ton très-belligère.

L'Assemblée vient de prendre une décision dont on ne peut que la féliciter; par 388 voix contre 246, elle a reconnu le bien fondé de l'amendement que proposait M. Lanel pour la révision partielle du cadastre. Cette mesure est juste; elle est aussi nécessaire. Depuis l'époque où le cadastre fut confectionné, des millions d'hectares, encore classés aujourd'hui sous la dénomination de landes, bruyères, marais, etc., ont été défrichés, mis en culture ou aménagés en forêt d'essences diverses, et sont devenus d'un excellent rapport pour leurs propriétaires. Il est inadmissible que ces terrains ainsi transformés continuent de payer la cotisation infime à laquelle les assujettit leur ancienne dénomination. Il y a telle ou telle de ces propriétés dans la Creuse, les Landes ou ailleurs, qui, depuis vingt ou trente ans, a produit le centuple du prix d'acquisition. M. Lanel a donc bien raison de vouloir que les propriétaires de ce sol devenu d'un bon rapport prennent une part proportionnelle dans les charges du pays. Certains députés, grands propriétaires placés dans ces conditions, n'ont pas été de cet avis et ont voté contre la proposition Lanel. Ce n'est pas à leur honneur.

On sait que M. Feray demandait la révision générale du cadastre; c'est un travail gigantesque, nécessitant des frais considérables et un laps de temps peut-être fort long, alors que nous avons besoin de ressources immédiates. Ce que demande M. Lanel est au contraire d'une exécution beaucoup plus facile, et, pour cette raison, la commission du budget a jugé bon de s'y rallier. C'est, du reste, ce qu'a fait également M. Feray.

Les sommes que cette révision partielle peut fournir au Trésor sont loin sans doute de suffire au déficit du budget; mais 8 ou 10 millions de plus ou de moins, pour nous en tenir aux évaluations hostiles de M. Magne, ne sont pas à dédaigner dans la situation où se trouve la France.

Les petits ruisseaux, dit le proverbe, font les grandes rivières. M. Magne a cru devoir combattre cette résolution, sous prétexte que la propriété foncière est déjà surchargée. Mais il ne s'agit point là de surtaxer ceux qui sont déjà taxés, on demande simplement à faire payer dans la même proportion que les autres des propriétaires qui ne paient actuellement presque rien pour des terrains devenus riches. Le principe de cette exigence est juste, et le ministre des finances, puisqu'il en convient lui-même, avait quelque peu mauvaise grâce à repousser l'amendement. Il en est des grands propriétaires intéressés dans cette question, comme des raffineurs qu'on attaquait l'autre jour. Mais dans leur résistance, ceux-ci ne nous paraissent pas plus intéressants que ceux-là. Les charges du pays, puisque charges il y a, doivent être réparties proportionnellement à la fortune de chacun. C'est de toute justice; sinon les uns sont surchargés au profit illicite des autres.

Cette répartition équitable est d'autant plus nécessaire que nous touchons maintenant au moment où la pesanteur des charges va se faire sentir le plus sérieusement. On accuse volontiers la politique d'exaspérer le malaise ou nous sommes; les uns disent: Ah! si M. Thiers était encore au pouvoir! les autres: Ah! si l'on proclamait la République! Vraiment, c'est parler pour ne rien dire. Il est certain qu'un gouvernement solide et nous assurant d'un lendemain aiderait à la reprise des affaires. Mais l'Assemblée n'a point osé l'établir en 1871, et, depuis, M. Thiers s'est bien gardé de travailler pour d'autres que lui.

Proclamer la République ne nous tirerait pas d'affaire, puisque, de l'aveu même de M. Naquet, la République est un provisoire perpétuel. Assez de république, le provisoire nous exténue. Il faut que nous soyons une nation bien peu sensée pour n'avoir pas su en sortir quand l'occasion s'en présentait. En attendant, dit le *Nord*, nous touchons au quart-d'heure de Rabelais. C'est maintenant que certains badauds

vont crier contre le Gouvernement, et comparer la misère du jour présent aux douceurs relatives dont on jouissait sous l'administration précédente. Il ne faut pourtant pas oublier que M. Thiers n'a point eu d'autre peine que de provoquer l'emprunt de 3 milliards en 1872. Sa chute le dispense d'en faire aujourd'hui le service. En outre, son dernier ministre des finances, M. Say, présentait un budget dont l'équilibre était réalisé à 180 millions près et dans lequel brillait, au premier rang des non-valeurs, l'impôt sur les matières premières de pitieuse mémoire.

Actuellement il faut trouver les 200 millions nécessaires pour l'intérêt des 3 milliards et les ressources suffisantes pour combler le déficit légué par M. Say à son successeur. Il n'est pas étonnant que les charges de l'impôt se fassent sentir aujourd'hui plus lourdement qu'hier. M. Thiers est tombé juste à temps pour l'intérêt de sa popularité, laissant à son adversaire le soin de résoudre les difficultés financières de la situation.

Le prince Napoléon informe, par l'un de ses organes, la démocratie pacifique et napoléonienne qu'il est, lui, « prince Napoléon, le seul en âge viril, « qui puisse penser et signer du nom « de Napoléon un acte politique sérieux. »

On prévient la démocratie napoléonienne que si, le 16, quelque manifeste est lancé de Chislehurst, il ne faudrait pas l'attribuer au jeune prince de dix-huit ans, mais à quelques ambitieux qui prétendent avoir le droit de le représenter.

L'héritier légitime de Napoléon III « est encore au collège en Angleterre, « son âge ne lui permet pas d'avoir une « politique personnelle, et c'est contre « ceux qui prétendent le représenter « que nous désirons prémunir tous les « cœurs patriotes. »

On nous écrit de Versailles, 6 mars : Les membres de la Gauche avaient espéré un moment avoir l'appui du grand talent oratoire de M. Dufaure, mais leur espoir a été déçu et l'honorable député a refusé absolument de se mettre à la remorque de M. Christophle; il a d'ailleurs la goutte depuis quelques jours et ne vient pas aujourd'hui à la séance.

A trois heures moins vingt minutes M. Christophle monte à la tribune; l'Assemblée est agitée, il y a de l'électricité dans l'air, le président ne peut rétablir le silence; pendant que le tumulte se prolonge, l'orateur reste impassible, se caressant le menton par un geste qui lui est familier; les coups de sonnette se succèdent et enfin la discussion s'engage.

M. Christophle est solennel, il commence par déclarer que le débat est brûlant, ce qui excite une certaine hilarité dans la majorité de l'Assemblée; il se défend ensuite de vouloir attaquer M. le maréchal de Mac-Mahon (chez lequel il a dîné il y a 8 jours) et ajoute qu'il ne permettra pas qu'on fasse sortir la question des limites dans lesquelles il entend la renfermer.

Il aborde ensuite son sujet même, et d'une façon suffisamment embrouillée; il a le débit monotone et prétentieux, quant à la mimique, elle est invariable; l'orateur croise les 2 mains derrière son dos, et va s'adresser nonchalamment à la tribune du président, ensuite il fait deux pas en avant, ramène les bras à la hauteur des hanches, puis les croise de nouveau, et cette petite gymnastique recommence; ajoutez un certain dandinement désagréable et le portrait sera complet.

Son discours est tel qu'on pouvait l'attendre de lui, creux, boursoufflé, déclamatoire, il y donne un libre cours à l'expression de ses secrètes rancunes contre le cabinet actuel il s'y monte aussi violemment que les orateurs les plus avancés du parti radical, mais il se distingue de ces derniers par un manque absolu de talent; reconnaissons cependant qu'il a eu un très-grand mérite, celui d'être court. Les applaudissements par lesquels la gauche a accueilli la fin de ce discours ont été faibles et peu fournis.

M. le duc de Broglie a été sans pitié pour le pauvre M. Christophle et pour ses amis. Plusieurs fois la gauche, bondissant sous les sarcasmes et à des vociférations inouïes; M. Christophle lui-même, retourné sur le gild pendant une 1/2 heure qui a dû lui paraître un siècle, a été troublé par ses réclamations la réponse qui lui était faite.

M. le duc de Broglie a obtenu un grand succès et la majorité le lui a prouvé par des bravos énergiques et répétés.

Après une réplique peu éloquentes de M. Victor Lefranc, l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement a été voté par 388 voix contre 311. Ce sont les 2 parties égales de M. Thiers, disait à la sortie un homme d'esprit.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 6 mars.

Puisque les questions politiques sommeillent, en ce moment, et que l'attention est fixée sur l'Académie française, occupons-nous encore de l'incident Emile Ollivier.

Nous avons la réponse qui devait être lue par M. Emile Augier; elle est aussi bonapartiste que l'autre. M. Emile Ollivier est un rêveur, un humanitaire; M. Emile Augier se montre en sceptique et commence son discours par cette déclaration :

« Les événements ont tant de fois déjoué les calculs les plus spécieux de la politique, ils ont si brutalement convaincu d'erreur ses principes les plus opposés, qu'on n'en est plus à se demander où est la vérité, mais s'il y a une vérité. »

Il est curieux de voir de quelle manière M. Emile Augier explique les variations politiques de l'autre Emile :

« Les événements ont pu vous donner des démentis, vous ne vous en êtes jamais donné à vous-même; vos variations apparentes ont toujours poursuivi le même but, comme les fleuves dont les sinuosités, plus logiques que la ligne droite, cherchent tous la pente qui conduit à la mer. »

M. Augier oublie d'ajouter que l'on s'y noie.

L'auteur du *fil de G. Boyer* est aussi sceptique, dans son discours, en religion et en morale qu'en politique.

L'ancien familier des Tuileries et de Compiègne a imité M. Emile Ollivier dans son éloge de Napoléon III :

« Vous venez de nous présenter un noble et véridique portrait de Napoléon III. Le dernier trait résume cette figure mystérieuse et lui restitue sa physionomie particulière : tous ceux, en effet, qui ont eu l'honneur d'approcher l'Empereur, l'ont aimé et restent fidèles à sa mémoire. Mais ceci ne touche qu'à l'homme privé; la qualité maîtresse de l'homme d'Etat, était une sage lenteur qui ressemblait parfois à l'immobilité. »

Ces deux discours étaient donc bien évidemment destinés à préparer une manifestation bonapartiste dans cette Académie qui s'est toujours montrée si hostile à l'Empire. L'Académie devait-elle se prêter à cette manœuvre? Je ne pense pas et je ne suis pas de l'avis de ceux qui la blâment.

Les sept académiciens qui ont voté contre la proposition d'ajournement de la réception de M. Emile Ollivier sont MM. Emile Augier, Saint René Taillandier, de Sacy, Nisard, Camille Doucet, Jules Sandeau et Octave Feuillet; tous anciennes créatures bonapartistes.

La manifestation qui n'a pu avoir lieu à l'Académie se fera, le 16 mars, à Chislehurst. Il n'est pas exact, comme les journaux l'ont annoncé, que les visites à cette résidence aient été contremandées. Les anciens fonctionnaires en disponibilité, les anciens sénateurs et députés et les autres amis de la dynastie napoléonienne se disposent à partir. Il a été décidé que les dames pourraient se joindre à la manifestation. Les appartements et chambres sont retenus dans les hôtels à Londres.

L'ex-impératrice quittera, le 16, le grand deuil en laine et prendra la soie. Il n'y aura pas de réception, le soir, mais seulement un lunch dans la journée.

M. Thiers, de son côté, se remue beaucoup, organise toutes sortes d'intrigues, cherche toutes les occasions de compromettre le ministère, d'augmenter les divisions dans la majorité; c'est lui qui a poussé M. Christophle, son intime, ancien président du centre gauche, à faire l'interpellation de ce jour au sujet des provocations à un coup d'Etat publiées dans le *Figaro*.

P. S. La commission des lois constitutionnelles a fixé aujourd'hui à trente ans l'âge de l'éligibilité.

M. Ledru-Rollin a fixé sa place dans l'Assemblée entre MM. Peyrat et Naquet. Le nouvel élu de Vauluse doit débiter, dit-on, par une demande de dissolution de l'Assemblée.

La photographie dont la vente, comme je vous l'ai annoncé hier, a été interdite, est destinée à rappeler le vote du 19 novembre, et les portraits des sept députés dont je vous ai envoyé les noms et qui accompagnent le portrait de M. le comte de Chambord sont les sept qui ont voté contre la prorogation. La photographie porte, avec le portrait de M. le comte de Chambord, la couronne Royale et la devise: *Spes fides*; au dessous: *Fais ce que dois, advienne que pourra* au bas: *Potius mori quam fedari*. 20 novembre 1874. DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du vendredi 6 mars.

Bien avant l'heure de l'ouverture de la séance, une foule énorme envahit les tribunes.

La salle des séances regorge d'assistants; les loges grillées elles-mêmes sont archi-pleines.

La séance est ouverte à 2 h. 30. Le procès-verbal de la précédente séance, lu par un des secrétaires, est adopté.

M. BARDOUX dépose un projet de loi. La séance est interrompue pendant un quart d'heure, les députés continuant de rester dans la galerie des Tombeaux.

A trois heures moins un quart, M. Christophle monte à la tribune.

Le silence se rétablit lentement, malgré les efforts de M. le président.

M. CHRISTOPHLE commence par déclarer que la question qu'il se propose de traiter est délicate, plus même, c'est un terrain brûlant. (Interruptions.) Cette question, oui, a une grande importance.

Parlant des intentions de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, il déclare qu'il le met en dehors des débats. (Interruptions.) M. Christophle déclare qu'il veut être sincère avant tout. (Très-bien.)

Il demande, comme condition essentielle, la liberté de discuter. Il faut qu'il n'y ait aucun doute sur ce point. Car il faut que l'Assemblée nationale puisse avoir toute liberté dans ses délibérations.

M. CHRISTOPHLE dénonce le *Figaro* comme ayant, avec insistance, poussé à un coup d'Etat.

Le jour où le premier article a paru, il a eu l'idée de le dénoncer, mais il s'est souvenu de ses convictions libérales. (Bruit. — Tumulte.)

L'orateur demande au gouvernement raison de l'inégalité du traitement qu'il applique aux journaux.

L'orateur émet l'opinion que l'article du *XIX^e Siècle* était beaucoup moins grave que celui du *Figaro*.

Il ajoute que la rétractation du rédacteur du *Figaro* n'atténue pas, mais redouble au contraire l'outrage.

M. CHRISTOPHLE déclare que la situation faite à la majorité est intolérable et contraire à la dignité de l'Assemblée et qu'elle porte atteinte au caractère et à la personne du président de la République.

L'orateur demande si l'ordre moral consiste à frapper ceux-ci, et à épargner ceux-là.

Il reproche aux membres du gouvernement de n'être pas de vrais conservateurs et de ne rien établir de sérieux ni de durable.

M. CHRISTOPHLE conclut en accusant le gouvernement d'impuissance, de stérilité et de contradiction.

M. LE DUC DE BROGLIE examine l'article du *Figaro* et déclare le considérer comme une boutade d'un jour.

Il ajoute que l'article du *XIX^e Siècle* s'attaquait directement au président de l'Assemblée, et que ce journal n'a pas fait sa soumission comme le *Figaro*.

Le duc de Broglie déclare que le gouvernement précédent et ses amis n'ont jamais défendu l'Assemblée avec beaucoup de zèle.

Le vice-président du conseil conclut en déclarant que lui et ses collègues sauront toujours respecter et faire respecter les décisions de l'Assemblée.

M. VICTOR LEFRANC réplique que les défenseurs des droits de l'Assemblée ne sont pas moins nombreux à gauche qu'à droite.

L'orateur ajoute qu'il a demandé, lorsqu'il était au pouvoir, des armes légales à l'Assemblée contre les abus de la presse.

M. VICTOR LEFRANC déclare que le gouvernement précédent n'aurait pas laissé impunie une pareille provocation.

M. LE COMTE RAMPOIN dépose un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« L'Assemblée, considérant comme insuffisantes les explications fournies par le ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 388 voix contre 311.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

Les articles 26 et 27 sont adoptés.

Un article additionnel de M. de Ventavon, portant que le gouvernement présentera, avant le vote de la loi de finances de 1875, un nouvel état de la répartition de la contribution foncière fondé sur l'égalité proportionnelle de l'impôt dans toutes les parties de la France, est pris en considération.

La séance est levée à 5 h. 50.

Le bureau de l'Assemblée s'est réuni, à la demande des questeurs, pour examiner la question du *Figaro*. La majorité du bureau a décidé qu'il n'y a pas lieu de provoquer des poursuites contre ce journal, l'article qui a paru dimanche atténuant celui qui avait paru la veille. Il a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'appeler à la barre de l'Assemblée le signataire de l'article, cette procédure n'étant pas dans nos mœurs.

A ce sujet, il n'est pas indifférent de connaître les usages anglais.

Dans la libérale Angleterre, le speaker (président de la Chambre des communes) est le gardien de la dignité de l'Assemblée.

Lorsqu'il juge qu'un journaliste a insulté, soit un député, soit la Chambre toute entière, il délègue son sergent *at arms* et le fait comparaître à la barre.

Le speaker a le droit d'infliger telle punition qui lui convient; mais généralement il se contente de demander des excuses, et le journaliste en est quitte à bon compte. Il doit pourtant payer les frais qui sont toujours fort élevés.

Le speaker, ne l'oublions pas, peut s'il le veut condamner le journaliste à 2, 3, 5 ou 10 ans de prison.

On comprend que, dans ces conditions, la presse anglaise soit en général fort respectueuse pour la Chambre des communes. Pourtant il y a des exemples de condam-